

CONSEIL MUNICIPAL DE VOUZAN

PROCÈS VERBAL

Séance du 24 janvier 2022

Le Conseil municipal de cette commune dûment convoqué, s'est déroulé en session ordinaire à la salle du conseil de Vouzan sous la présidence de Thierry Hureau, Maire.

Date de convocation : 17 janvier 2022. Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : Brigitte Brocheton, Patricia Charannat, Christelle Dulau, Cyril Jigorel, Delphine Laizet, Pierre Léger, Guy Louchart, Guillaume Périn, Christophe Trillaud.

Excusés : France Stivil (pouvoir à Cyril Jigorel), Christian Geardrix (pouvoir à Christophe Trillaud), Thierry Guillaume.

Absents : Kévin Branlé, Hélène Ferro.

Est également présente Nathalie Montigny en qualité de secrétaire.

Le quorum est atteint.

La séance débute à 18h08, il est ensuite procédé selon l'ordre du jour.

Ordre du jour

- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Approbation du Procès-verbal de réunion du 29 Novembre 2021
- Remise des carafes d'eau par la SEMEA pour les réunions du Conseil municipal,
- Autorisation de dépenser en Investissement avant le vote du budget 2022, délibération,
- Création d'emploi statutaire pour 14 heures hebdomadaires - Délibération.
- Délibération d'adhésion à GAMA,
- Demande de Subvention FIPDR pour la surveillance vidéo- Délibération,
- Demande de Subvention pour équipement des classes de détecteur de CO2
- Adhésion au groupement de commande collecte biodéchets - Délibération,
- RPQS 2021 - Pour avis,
- Questions diverses.

Désignation d'un secrétaire de séance

Pierre Léger est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 11 octobre 2021

Le document n'est pas parvenu au conseil, le vote est reporté au prochain conseil.

Remise des carafes d'eau par la SEMEA pour les réunions du Conseil municipal

Le directeur de la SEMEA est empêché, la remise est reportée.

Délibération d'adhésion à GAMA

Jérôme GRIMAL (adjoint au maire de Soyaux) et Nicolas BISCHOFF, directeur de GAMA sont présents. GAMA (Grand Angoulême Mobilité Aménagement) est une SPL (Société Publique Locale) spécialisée dans la maîtrise d'œuvre. Les missions concernent la maîtrise d'ouvrage des bâtiments publics, des opérations d'aménagement, des voiries, des réseaux, des espaces publics. L'effectif est de 10 personnes pour un CA annuel de 1 million d'euros.

GAMA a été créée par GrandAngoulême pour les travaux du BHNS. GAMA s'ouvre aujourd'hui à de nombreuses communes y compris GrandCognac (21 actionnaires au 1^{er} octobre 2021).

Pour la commune, c'est un gain de temps et d'argent.

Il faut verser 1000 € au capital pour devenir actionnaire (à vie) et pouvoir siéger (assemblées spéciales et assemblées générales). Il faut désigner un titulaire représentant la commune pour chaque assemblée. Pierre Léger se propose.

Monsieur le Maire soumet au vote l'adhésion à GAMA :

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 12
------------	----------------	-----------

Monsieur le Maire soumet au vote la désignation de Pierre Léger pour représenter la commune :

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 12
------------	----------------	-----------

Autorisation de dépenser en Investissement avant le vote du budget 2022 - Délibération

Cette délibération nous permettra de payer :

- les travaux d'éclairage public de Mirande (4000 €), une partie étant prise en charge par le SDEG
- les plantations pour le projet école et les arbres de naissance (1000 €)
- travaux de la mairie (3000 €)
- bâtiments scolaires (13000 €)
- autres bâtiments publics (5600 €), isolation du plafond du pôle médical et pose deux fenêtres au pôle technique
- matériel de bureau et informatique (750 €)
- Autres (1196,46 €), tables de la salle du conseillers

Monsieur le Maire soumet au vote pour un total de 28 546,46 € :

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 12
------------	----------------	-----------

Création d'emploi statutaire pour 14 heures hebdomadaires - Délibération

Depuis le 1^{er} janvier tous les actes d'urbanismes sont dématérialisés sur le GNAU (Guichet Numérique de Autorisations d'Urbanisme). Les délais d'instruction sont désormais très courts.

Il est proposé de prendre une personne dédiée à ces missions et aux actes d'état civil pour 14 heures hebdomadaires (mardi et jeudi). Le coût pour la commune est de 10 477,56 €/an.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 12
------------	----------------	-----------

→ 19h49 : Départ de Guillaume Périn.

Demande de Subvention FIPDR pour la surveillance vidéo- Délibération

L'objectif est de couvrir la périmétrie de la salle des fêtes et de l'aire de jeux. Le Devis est 9338,40 €.

Le conseil vote pour autoriser Monsieur le Maire a déposer la demande de subvention auprès de la Préfecture :

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 12
------------	----------------	-----------

Demande de Subvention pour équipement des classes de détecteur de CO2

Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'installation de détecteurs de CO2 est obligatoire dans les salles de classe. Le coût est de 877,20 € TTC pour équiper les trois classes de l'école et le restaurant scolaire. L'aide possible est de 2 € par élève soit 156 € de subvention.

Le conseil vote pour autoriser Monsieur le Maire a déposer la demande de subvention :

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 12
------------	----------------	-----------

Adhésion au groupement de commande collecte biodéchets – Délibération

La loi de Transition Energétique que la Croissance Verte, loi L TECV 2015-992 du 17 aout 2015, par son article 70, formule de principe (déjà obligatoire depuis le 01.01.06 si >10 tonnes/an, code de l'environnement) du tri à la source des biodéchets à l'ensemble des producteurs de déchets et fixe une date de mise en œuvre au 1er Janvier 2024. Ainsi donc, le 1er Janvier 2024, le tri à la source des biodéchets deviendra obligatoire pour tous les producteurs de déchets, ménages, entreprises ou collectivités. En d'autres termes, les biodéchets seront interdits dans les sacs noirs. Le groupement de commandes relatif à la collecte et au traitement des biodéchets arrive à échéance le 4 Juin 2022.

La Commune de Vouzan est soumise au code de la commande publique pour ses besoins en matière de services de collecte et de traitement de ses déchets. La mutualisation des procédures d'achat peut

permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et d'obtenir de meilleurs tarifs par des économies d'échelle.

L'acte constitutif de groupement de commandes précises notamment que :

- L'adhésion et le retrait d'un membre sont libres. L'adhésion peut intervenir à tout moment mais un nouveau membre ne saurait prendre part à un accord-cadre ou un marché en cours de consultation ou d'exécution au moment de son adhésion.
- Les membres communiquent au coordonnateur leurs besoins.
- Le coordonnateur est chargé d'assister les membres dans le recensement de leurs besoins, d'élaborer les dossiers de consultation, de sélectionner les titulaires, de signer et notifier les accords-cadres ou les marchés.
- La Commission d'Appel d'Offres chargée de l'attribution des accords-cadres sera celle du coordonnateur.
- Les membres s'engagent à assurer l'exécution et le règlement financier des accords-cadres ou marchés dont ils sont partie prenante, avec la (ou les) entreprise(s) retenue(s).
- La mission du coordonnateur ne donne pas lieu à indemnisation.

Monsieur le Maire propose :

- D'approuver l'acte constitutif, approuvé par le bureau communautaire de GRANDANGOULEME, du groupement de commandes pour la collecte séparative et le traitement des biodéchets.
- D'accepter que le rôle du coordonnateur du groupement soit à la charge de la Communauté d'agglomération du GRANDANGOULEME.
- De l'autoriser à signer tout document afférent à ce dossier.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 12
------------	----------------	-----------

RPQS 2021 - Pour avis

Monsieur le Maire a transmis au conseil les documents.

Questions diverses

- Delphine Laizet : Empoisonnement des chiens sur la commune ? Les deux dépôts de plaintes et le bruit autour de cette affaire ont fait cesser ces agissements.
- Delphine Laizet : Projet du charcutier/traiteur ? Problème familial, le projet est abandonné. Le local reste disponible pour un autre projet.
- Delphine Laizet : Projet éolien ? L'étude environnementale « faune/flore » a été lancée.
- Christelle Dulau : Distribution de la gazette ? Il faut des volontaires pour Maison Neuve / Les Forêts / Les Pacauds. Christophe Trillaud se porte volontaire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h32.